



COMMUNE DE VEYTAUX

Réponse à l'interpellation de J.-F. Pétignat, Conseiller communal, déposée dans la séance du Conseil communal du 4 novembre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Vous trouverez ci-après les réponses à l'interpellation reçue de Monsieur le Conseiller communal Jean-François Pétignat selon les 3 points suivants :

- 1. Mettre en place un lien clair et bien visible sur la page d'accueil du site officiel de la commune, redirigeant directement les utilisateurs vers la page consacrée aux subventions octroyées (par exemple pour les soins dentaires, les activités culturelles, l'aide au développement durable, etc.)**
- 2. Simplifier la navigation sur le site internet afin que les citoyens puissent facilement accéder aux formulaires de demande et aux informations détaillées concernant les subventions disponibles, les critères d'éligibilité et les modalités de demande.**
- 3. Informer régulièrement la population de la mise à jour de ces informations, notamment via les canaux de communication habituels de la commune (bulletins municipaux, affichages publics, etc.).**

La Municipalité estime cette interpellation opportune et a pris en considération les demandes formulées concernant l'accessibilité des subventions sur le site internet de la Commune. Le site a d'ores et déjà été modifié en conséquence et une section est maintenant dédiée aux subventions communales mises à disposition de la population ainsi qu'un rappel des autres aides étatiques. Ceci, avec notamment un renvoi par « liens utiles » disponible sur la page d'accueil du site.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

La Secrétaire :

C. Chevalley

V. Ramadani

